



**FOND DE PLAN**

- Limite communale
- Cours d'eau
- Courbe de niveau
- ▭ Parcelle cadastrale / immeuble

**PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL**  
 suivant RGD du 08 mars 2017 concernant le contenu du PAG d'une commune

- - - Délimitation de la zone verte
  - ▭ Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :
- Zones d'habitation**
  - HAB-1** zone d'habitation 1
  - Zones mixtes**
  - MIX-v** zone mixte villageoise
  - MIX-r** zone mixte rurale
  - BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics
  - JAR** Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

- Zone verte :**
- AGR** Zone agricole
  - FOR** Zone forestière
  - Zone de verdure**

- Zones superposées :**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
  - Plan d'aménagement particulier approuvé**
  - Zone d'aménagement différé**
  - Zone de servitude "urbanisation"**
    - servitude "urbanisation" - paysage et écologie
    - servitude "urbanisation" - aménagement
    - servitude "urbanisation" - biotope
    - servitude "urbanisation" - cours d'eau
  - Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"**
    - couloir pour projets de mobilité douce
  - Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**
    - secteur protégé de type "environnement construit"
    - secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
    - construction à conserver
    - petit patrimoine à conserver / mur à conserver
    - garantir d'une construction existante à préserver
    - alignement d'une construction existante à préserver

- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :**
- à l'aménagement du territoire
    - Stations de base pour réseaux publics de communications robes (Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Mémorial A - N° 30 du 20 février 2006)
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
    - Zones protégées chabrit communautaire - Natura 2000 (stratégie européenne "habitat" et "oiseaux") (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, septembre 2015)
    - Zones protégées chabrit national déclarées (ZPN) (Ministère du Développement durable et des Infrastructures)
  - à la protection des sites et monuments nationaux
    - Monuments nationaux (état au 05 mars 2021) (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A - N°62 du 10 août 1983)
  - à la gestion de l'eau
    - Zone de protection d'eau potable créée par règlement grand-ducal provisoire (source : RGD du 2 octobre 2016)

Ref: 92C/004/2022 - 88943

Saisine du Conseil Communal	19 janvier 2022
Avis de la Commission d'Aménagement	28 septembre 2023
Avis du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable	21 septembre 2022
Vote du Conseil Communal	18 septembre 2024
Approbation du Ministre des Affaires Intérieures	15 mai 2025
Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	7 avril 2025

Fond de plan :  
 © droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg [copie et reproduction interdites]  
 PCN: origine cadastre (2020)  
 BD-4-TC: origine cadastre (2015)

MAITRE D'OUVRAGE:

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE VICTEN**

PROJET:

**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**

OBJET:

**PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL**  
**Localité de Michelbouch**

IND.	DATE	DESSINE	CONTRÔLE	VALIDE	
		INITIALE	VISA	INITIALE	VISA
S	02.06.25	HxN	FxM	VxF	
R	09.09.24	HxN	FxM	VxF	Modifications apportées suite aux approbations ministérielles
Q	14.05.24	HxN	FxM	VxF	Adaptation suite avis CA, MECDD, réclamations
P	12.01.22	HxN	FxM	VxF	Modification zone verte
O	03.12.21	HxN	FxM	VxF	Suite réunion AC du 06/10, 25/10, 18/11/2021

	ÉCHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
/	08.03.13	GxFO	FXM	CxP
	1/2500	E05926	25	S

**TR ENGINEERING**  
 ingénieurs-conseils

Tel.: (+352) 49 00 65 1  
 e-mail@tr-engineering.lu  
 86-88, rue de l'Égalité  
 BP 1034  
 L-1010 Luxembourg